

DELIBERATION

05 (1.4)

Le 25 janvier 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 janvier 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Monsieur DRIOL, Madame SPADA à Monsieur MONTEUX, Madame BOIS-CARTAL à Madame MONTAGNON.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : **Renouvellement de l'adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité avec l'UGAP**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 24 du 26 mars 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Commune au dispositif d'achat groupé d'électricité via l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) et que par délibération n° 13 du 15 mars 2018, a renouvelé son adhésion. Le marché actuel arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Il indique que l'UGAP propose de reconduire le dispositif aboutissant à la passation de marchés publics de fourniture et d'acheminement d'électricité avec services associés, comprenant :

- Une phase d'adhésion et de recensement des besoins des bénéficiaires,
- Une procédure d'accord-cadre alloti, dont a découlé l'exécution de marchés subséquents de trois ans pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés.

Il explique qu'une nouvelle consultation dans des conditions similaires, sera lancée par l'UGAP et qu'il convient donc de renouveler, dès à présent, l'adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité, et d'approuver la convention qui en découle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la Commune au dispositif d'achat groupé de d'électricité, proposé par l'UGAP,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec l'UGAP, pour une nouvelle période qui prendra fin le 31 décembre 2024.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 26 janvier 2021

Le Maire,
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210126-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2021

Affichage : 26/01/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

